

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Madame Valérie POSTIC**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019 (accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Travaux d'élagage et de fauchage - Groupement de commandes

Les marchés d'élagage et de fauchage du groupement de commandes composé de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale (années 2016/2019) arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Une consultation doit donc être publiée prochainement pour désigner le ou les nouveaux prestataires.

Afin de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses, il est proposé la création d'un nouveau groupement de commandes en application de l'article L2313-4 du code de la commande publique dont les modalités de fonctionnement sont établies par convention.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, la ville de Quimper est chargée d'établir au nom et pour le compte des autres membres le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des travaux qui lui incombe.

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

1 - constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale et le SIVALODET pour les travaux d'élagage et de fauchage ;

2 - signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.